Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 4 (1885)

Heft: 3-4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société: pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à sept francs; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur J. Gremaud, Président de la S. S. N., Fribourg (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg. Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sieben Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. J. Gremaud, Professor in Freiburg (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg zu adressiren.

Médailles ou distinctions honorifiques

accordées en Suisse, pour services militaires, par les autorités fédérales ou cantonales, pendant le cours du XIX° siècle.

(Lu à la séance du 18 septembre 1884, à Martigny, de la Société d'histoire de la Suisse romande.)

Bien que les médailles et les monnaies soient au nombre des documents historiques les plus importants, et dont l'étude cotoie de fort près celle des sciences héraldique et sphragistique, nous sommes cependant trop novice en numismatique pour ne pas sentir le besoin de réclamer l'indulgence de nos collègues numismates et médaillistes pour cette intrusion dans leur domaine, à laquelle nous avons été poussé par une circonstance toute fortuite : un fonctionnaire supérieur étranger (¹) a eu l'idée de former une sorte de musée ou de collection de « toutes les distinctions honorifiques » accordées officiellement, par des Gouvernements réguliers, pour » service militaire, dans le cours du XIXe siècle. » Pour la Suisse, il s'est adressé à nous, ou plutôt, par notre intermédiaire, au Département militaire fédéral et à la Monnaie fédérale, en vue

⁽¹⁾ M. le chevalier Viggo Schmidt, commissaire des guerres en chef, à Copenhague.